

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 27 MAI 2021

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2021-045

Le 27 mai 2021 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis à l'espace André Maigné, 18 bis rue du 14 juillet, 94270 LE KREMLIN-BICETRE, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 mai 2021.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BELAINOUSSI, Mme EL KRETE.

Membres représentés :

M. BOUFRAINE par M. GIBLIN
M. HASSIN par Mme MUSEUX
M. RAYMOND par M. DELAGE
Mme BASSEZ par Mme GESTIN
Mme BRICOUT par Julie DEFRANCE
Mme COURDY par Anissa AZZOUG
Mme THIAM par Mme BOCABEILLE
M. CHIAKH par Elsa BADOCC
M. TAPA par Mme FOURCADE
M. TRAORE par Mme GESTIN
M. KHIAR par M. GIBLIN
M. HEMERY par M. LAURENT
M. NICOLLE par M. BANBUCK
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 20
Représentés 15
Absents..... 0

Secrétaire de séance : Mme DEFRANCE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ ÉTHIQUE

Monsieur DELAGE expose au conseil,

Parce que les citoyens aspirent à ce que leurs représentants exerçant un mandat public respectent une éthique républicaine garantissant leur pleine et entière indépendance, le conseil municipal a approuvé le 26 novembre 2020 l'adoption d'une charte éthique et la création d'un comité éthique.

Celui-ci est chargé de suivre l'application de la charte éthique et le respect des engagements programmatiques des élus de la municipalité. Il veille à ce que les élus respectent l'exigence de transparence, de probité, d'assiduité et d'exemplarité que requiert l'exercice d'un mandat électif.

Il est composé d'un président, désigné par le conseil municipal sur proposition du maire, de 5 conseillers municipaux et de 5 Kremlinois tirés au sort parmi les citoyens inscrits sur la liste électorale.

Le 17 mars dernier, le tirage au sort des Kremlinois a eu lieu. 50 citoyens ont été tirés au sort et sollicités pour participer au comité éthique. Il est proposé de désigner les 5 titulaires et 5 suppléants parmi les candidats tirés au sort qui ont accepté d'en être membres.

Il est également proposé au conseil municipal de désigner le président du comité éthique. Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Marie-Hilda Guineau, magistrate honoraire, qui est kremlinoise.

Il convient enfin de désigner les 5 élus, titulaires et suppléants, qui siégeront au comité éthique.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2020 relative à l'adoption de la charte éthique et à la création d'un Comité éthique,

Considérant le tirage au sort de Kremlinois effectué le 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 5 voix pour (Mme DEFRANCE, M. HEMERY, Mme BADO, Mme AZZOU, Mme BASSEZ) et 2 ne prenant pas part au vote (Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB),

Vu la demande de votes disjoints, par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORE, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU) et 6 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI).

_____ DECIDE _____

Article 1 De désigner Madame GOUINEAU comme présidente du comité éthique

Article 2 De désigner les élus suivants comme membres du comité éthique :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Jacques HASSIN | M. Jean-Philippe EDET |
| Mme Corinne COURDY | M. Jonathan HEMERY |
| M. Ibrahima TRAORE | M. Toufik KHIAR |
| M. Jean-Pierre RUGGIERI | M. Lionel ZINCIROGLU |
| Un siège laissé vacant pour le groupe KBA | Un siège laissé vacant pour le groupe KBA |

Article 3 De désigner les Kremlinois tirés au sort comme membres du comité éthique :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|--------------------|
| Mme Nabila BENBELKACEM | M. Aubert MALLET |
| Mme Elise COMMANS | M. Nourdine NAFIA |
| M. Emmanuel DIABIRA | M. Sidney NAIGRE |
| M. Vincent LAMY | Mme Najat TRABELSI |
| M. Mohamed HAMMA | M. Saci ZITOUNI |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT

Maurent

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation des membres du Comité Ethique

Date de transmission de l'acte : 03/06/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 03/06/2021

Numéro de l'acte : 2021-045 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20210527-2021-045-DE

Date de décision : 27/05/2021

Acte transmis par : Cecile VOITELAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. autres

